

Fiche-projet PROJET 3

Encadrement du milieu bâti



Axe du projet	Actions potentielles	Statut (amorcé, terminé)
Analyser	Cartographier de façon détaillée les zones sensibles (pentes, milieux humides, cours d'eau, EEE, LHE, faune, zones de sols minces, paysages, etc.) et les intégrer dans une seule cartographie.	Phase 1
Évaluer	<p>Évaluer les encadrements règlementaires requis pour les zones cartographiées.</p> <p>Évaluer la possibilité de mettre en place le règlement sur le maintien et le renouvellement du couvert forestier pour tous milieux (forestier, agricole, etc.).</p> <p>Encadrer le développement du milieu bâti par la mise en place d'un règlement ayant des objectifs de maintien de couvert forestier maximal, infiltration maximale des eaux de ruissellement et des rejets.</p>	Phase 1
Sensibiliser	Sensibiliser les intervenants aux règlements incluant le respect de la bande riveraine.	Phase 3
Accompagner	Établir les besoins d'accompagnement des intervenants visés par la réglementation.	Phase 2
Réglementer	Encadrer le milieu bâti actuel par l'application des règlements visant la rive et la revégétalisation.	Phase 2
Partenaires et gouvernance pour la mise en œuvre du projet	Développer un partenariat avec les autres partenaires dans le bassin versant pour l'application des mêmes mesures.	Phase 1
	Assurer la mise à jour de l'information et de l'atteinte des objectifs aux citoyens.	Annuel
	Suite à la réalisation du projet : assurer le maintien.	Phase 4